

# LES FERMES



1935. Photo A.de La Rue.



Collection P.Detchevery.



Collection J.Poirier.



Derniers propriétaires. Collection J.Poirier.

## Ferme de la Pointe au Cheval

La ferme Detchevery a d'abord appartenu à Antoine Bibart, qui en reçut les terres en concession définitive du Gouvernement en 1861. Elle fut vendue à Laurent Olano en 1870. Puis Gilles Detchevery racheta les bâtiments à Marcel Bonin en 1927.

Ses fils, Gaston et Clément, prirent la relève de la ferme en construisant les bâtiments nécessaires à leur activité. Celle-ci débuta en automne 1934, avec un ou deux chevaux et 19 bêtes. Julien Coste, un ami, travaillait avec eux.

En juillet 1976, les derniers animaux à quitter l'exploitation furent quelques vaches.

## Ferme Larranaga

La concession Marcel Dagort, appelée autrefois Larranaga, d'une superficie de 526 ha, devint définitive en 1979.

Elle se divise en 2 parties dont une jouxte à l'Ouest la propriété Delamaire. Ce terrain rassemble les anciennes concessions Bibart, Lamunth et Théberge, connues sous le nom de fermes de la Chapelle. Elles furent rachetées en 1906 par Louis Légasse, directeur de la Morue Française, mais celui-ci ne les exploita pas. En 1923 la Société « La Chapelle » dont le siège est à Miquelon racheta ces terres. Les derniers propriétaires sont les héritiers Dagort depuis 1957.

L'autre surface obtenue en 1969 est délimitée par le lieu dit la « Pointe aux Cacaouis » et les « Marais Giraud ». La concession d'origine était celle de Louis Maillard en 1861, puis Pierre Girof en 1865, qui donna son nom au marais.

La ferme Larranaga, située en plein cœur de l'isthme, fut exploitée par José Grégoire Larranaga et son épouse Julia Aubert. Cet établissement était implanté non loin des habitations Dagort que nous connaissons aujourd'hui. Par la suite, ce sont Francis et René Delizarraga qui exploitèrent la ferme jusqu'en 1946.



Photos Dr Thomas. Collection Yvonne Andrieux.



Photo Dr Thomas. Collection Yvonne Andrieux.



Photo Dr Thomas. Collection Yvonne Andrieux.

## Ferme Delamaire

La concession Delamaire, d'une superficie de 117 ha, devint définitive en 1937. Elle est située sur la façade ouest de l'isthme, entre la lagune et « l'Étang Larranaga » au sud.

Firmin Delamaire épousa Josepha Larranaga et obtint cette propriété par transcription de Grégoire Larranaga, qui la possédait, lui, depuis 1903. Auparavant, la concession avait également appartenu entre autres à Joseph Pétra en 1839. Mais le premier concessionnaire fut Jean-Marie Jaslin en 1831.

La ferme a conservé aujourd'hui encore son aspect d'origine.



Photo P.Boez.



Gravure J.Claireaux.

## Ferme Olivier

La concession Jean-Marie Olivier, située au Sud de l'isthme, sur une superficie de 97 ha, devint définitive en 1890.

Déjà en 1828, le Gouvernement donna la permission à un dénommé Dibarbouré d'y établir une ferme.

C'est Jean-François Dibarbouré qui en fut le premier concessionnaire en 1861.

Jean-Marie Olivier se rendit acquéreur de la ferme en 1864, après y avoir travaillé depuis au moins 1857. Puis Louis Olivier l'acquit en 1920. En 1929, la famille Olivier quitta Langlade et s'installa à St Pierre, dans une boucherie. Durant cette période et jusqu'en 1942, Jean Baptiste Goicoechea exerça la fonction de fermier sur la propriété Olivier. L'année suivante, un anglais du nom de "Norcamp" vint s'essayer comme agriculteur mais les résultats ne furent pas concluants.

Par la suite, ce fut Louis Olivier, accompagné de son fils René, qui assura la reprise de l'activité. En plus de son métier d'agriculteur, René Olivier fut agent du service postal à Langlade pour le compte de l'administration. Il cessa son activité agricole dans les années 1980 sans successeurs.

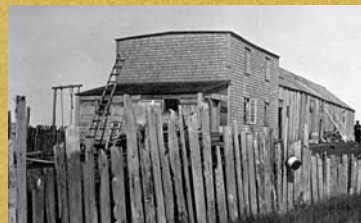


Photo Dr Thomas. Collection Yvonne Andrieux.



Photo Dr Thomas. Collection Yvonne Andrieux.



Collection famille Olivier.



Collection famille Olivier.

Aujourd'hui, l'isthme appartient en grande partie à des propriétaires privés installés sur 4 anciennes concessions. La partie de l'isthme la plus étroite fait partie du domaine de la collectivité. Elle est délimitée au Nord par les propriétés Dagort et Delamaire et au Sud par la propriété Olivier.

L'isthme de Miquelon-Langlade, d'hier à aujourd'hui. Et demain ?